

Engagements sanitaires

Pour chaque encadrant sportif : test négatif au COVID-19 datant de moins d'un mois – sous réserve de disponibilité des tests

Dans les bureaux d'accueil du public (points de vente et d'information) :

- Organisation de l'espace selon les règles préconisées pour l'ensemble des petits commerces (circulation du public dans le respect des mesures de distanciation sociale, protection individuelle du personnel, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, etc.)
- Proposition de masques, gants, charlotte jetable et gel hydro-alcoolique (selon possibilité et disponibilité des stocks)
- Affichage des mesures de précautions et des contre-indications sanitaires

Dans la composition des groupes :

- Effectifs réduits (10 participants maximum en simultanée par activité)
- Publics contaminés proscrits et information des publics particulièrement sensibles au COVID-19
- Respect autant que possible des mesures de distanciation sociale (4,5 m)
- Port du masque impératif durant toute phase de regroupement (briefing)
- Port de gants lors de la manipulation de matériel collectif (conducteur et passager)
- Usage de préférence des EPI des clients (quand ils en ont) ou de matériel désinfecté selon les préconisations usuelles en cas de prêt ou de location (utilisation de virucide sur tous les EPI)
- Désinfection systématique des quads avant/après l'activité des poignées de bâtons et des points de contact (guidon, selle, etc) en cas de prêt aux clients